

Services de sécurisation électronique des sites et locaux vacants

■ VPSitex

Présentation

La protection « mécanique » d'une porte, vitrine ou fenêtre n'arrête pas forcément les vandales, trafiquants ou squatters dans leur tentative d'intrusion.

Être alerté dès le début de cette tentative est une sécurité complémentaire qui permet de déclencher une réaction immédiate.

L'offre de fermetures temporaires permettant de condamner les ouvertures de patrimoines vacants ou en phase de travaux présentée est complétée par :

- Des alarmes électroniques autonomes et sans fil (alimentées par une batterie et reliées au centre de télésurveillance par GSM/GPRS) :
- Elles sont protégées contre l'arrachement et détectent toute tentative d'effraction et toute présence. En cas d'incident, elles déclenchent une sirène puissante, tout en alertant une centrale de surveillance qui coordonne la réponse à apporter.
- Elles peuvent être équipées d'un système de levée de doute vidéo. À la moindre alerte, grâce à leur détecteur vidéo IR intégré ou déporté, ces alarmes transmettent en temps réel des images au centre de surveillance. La levée de doute instantanée et à distance évite les déplacements inutiles et coûteux.
- Les autres services proposés sont :
- Une solution de vidéosurveillance IP pour halls d'immeubles, parkings intérieurs ou extérieurs.

Critères de choix

Le choix de la protection par alarme seule ou du couplage de protection par « alarme + panneaux/portes de protection en acier » (fermetures temporaires) se justifie par la valeur du patrimoine à protéger.

Un appartement en attente de livraison ou qui vient d'être rénové avant l'arrivée de nouveaux locataires justifie une protection de courte durée efficace.

De même, des sites habituellement visés par les squatters (grands appartements, immeuble avec de nombreux logements vacants, chantier, etc.) justifient également une protection adaptée.

Un site sujet aux agressions ou dégradé, une opération de rénovation urbaine lourde, sont autant d'exemples de risque important.

L'éparpillement du patrimoine ou l'absence de gardien sur le site à protéger justifie aussi l'emploi d'une alarme dans les locaux et les logements vacants.

Mise en œuvre

Chaque unité d'alarme est facilement utilisable par le personnel de surveillance ou de gardiennage grâce à un code de sécurité programmable ou un badge affectable à un utilisateur. La traçabilité des utilisateurs est ainsi assurée.